



Arrêté portant avancement au grade d'assistant principal de service social

La rectrice de la région académique Île-de-France,
Rectrice de l'académie de Paris,
Chancelière des universités de Paris et d'Ile-de-France

VU le code général de la Fonction Publique ;

VU le décret n° 2017-1051 du 10 mai 2017 portant statut particulier du corps interministériel des assistants de service social des administrations de l'Etat ;

ARRÊTE

Article 1 : Les assistants de service social dont les noms suivent sont inscrits, au choix, au tableau d'avancement pour l'accès au grade d'assistant principal de service social, au titre de l'année 2026 :

RANG	CIVILITE	IDENTITE	AFFECTATION
1	Madame	MARANDET Virginie	Rectorat de Paris - SSFE
2	Madame	OERLEMANS MARGOT	INSEP
3	Madame	RADEAU Lucie	Rectorat de Paris - SSFE
4	Madame	BASSE-LANCIEN Claudine	CROUS
5	Madame	EL-KHAYER Laure	Rectorat de Paris - SSFE
6	Monsieur	LAGARDE Alain	Rectorat de Paris - SSFE
7	Madame	LALLEZ Christelle	Rectorat de Paris - SSFE

Article 2 : La Secrétaire Générale de l'académie de Paris est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 19 juin 2026

Pour la rectrice de la région académique Ile de France,
Rectrice de l'académie de Paris,
Chancelière des universités,
Pour la secrétaire générale de l'enseignement scolaire,
Et par délégation,
Le secrétaire général adjoint
Directeur des ressources humaines,


Thibaut PIERRE